

Strasbourg, le 28 février 2024

## Strasbourg Capitale de Noël, Une nouvelle dynamique pour les prochaines éditions

Poursuivant le travail amorcé depuis 2020, la Ville de Strasbourg continue de faire évoluer *Strasbourg Capitale de Noël* vers un événement plus engagé et plus responsable, aussi bien sur le plan écologique que social, tout en préservant la féérie et l'authenticité de ce rendez-vous incontournable.

En lien tous les acteur-trices de l'évènement et suite aux préconisations du jury citoyen, la collectivité propose un nouveau cadre d'organisation de *Strasbourg Capitale de Noël*, dans l'objectif de les rendre plus claires, transparentes et équitables.

Jusqu'à présent, les candidatures des exposant-es étaient examinées selon deux critères : l'**expérience**, élément important pour pouvoir assumer un évènement aussi exigeant, et la **qualité des produits proposés**.

Trois nouveaux critères seront ajoutés aux modalités d'analyse des candidatures :

- **La prise en compte des enjeux écologiques** : empreinte carbone des produits, processus de fabrication respectueux des objectifs de développement durable, mesures prises pour réduire la consommation d'énergie etc.
- **L'inclusion**, dans la logique d'un Noël accessible à tous·tes : accessibilité en langue étrangère, utilisation du langage FALC « facile à lire et à comprendre », propositions pour les végétariens et végétaliens, tarification solidaire pour produits non-alimentaires etc.
- **La créativité** : propositions d'animations et/ou de démonstrations, décoration intérieure et extérieure du chalet, mise en valeur de l'artisanat, des savoir-faire et des traditions etc.

Ces nouveaux critères seront donnés à titre indicatifs pour l'édition 2024, et applicables pour l'édition 2025.

Par ailleurs, la commission consultative de sélection va également évoluer dès cette année, pour devenir le **comité consultatif Strasbourg Capitale de Noël**. Son cadre est rendu plus clair et ses attributions seront élargies.



En effet, jusqu'à présent, la commission rendait un avis sur les candidatures. Le nouveau comité pourra désormais être saisi sur toute question liée à l'organisation et au fonctionnement de *Strasbourg Capitale de Noël*. La Ville de Strasbourg reste cependant décisionnaire finale de tout changement liés à l'évènement.

Le règlement intérieur de *Strasbourg Capitale de Noël*, datant de 2010, précisant le cadre et les valeurs de l'évènement, sera actualisé et soumis au vote du conseil municipal le 18 mars 2024. La Maire de Strasbourg prendra par ailleurs plusieurs arrêtés :

- un arrêté portant création du comité consultatif ;
- un arrêté portant sur l'organisation du marché, qui précise également les critères d'analyse des candidatures ainsi que les modalités d'attribution des chalets (au début de chaque année) ;
- un arrêté portant lancement de *Strasbourg Capitale de Noël* et mesures de sécurité applicables (en novembre de chaque année).

